



## Répartition vente partielle usufruit / nus-propriétaires

Par **91Michel91**, le **18/09/2013** à **22:55**

Bonjour,

Je suis nus-propiétaire, avec mes 2 soeurs de la propriété de mes parents dont ma mère en a l'usufruit depuis le décès de mon père. L'une de mes soeurs souhaite acheter une partie de cette propriété pour y construire sa maison.

D'après ce que j'ai pu lire sur le sujet, la répartition du montant de la vente se fait entre les nus-propiétaires (mes 2 soeurs et moi) et l'usufruitier (ma mère)?

De plus la répartition se fait d'un commun accord entre les différentes parties? Et s'il n'y a pas d'entente, selon le barème prenant en compte l'âge de l'usufruitier?(40% pour ma mère qui a plus de 61 ans?)

Tout cela est-il correct?

Merci de votre aide.